

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Droit du travail ou travail sans droit ? Uberisation et macronisation !

- D&S, la revue - Les éditos de "la lettre de D&S" -

Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2015

Démocratie & Socialisme

Entre les taxis et Uber c'est une bataille de civilisation. D'un côté un métier réglementé (plus ou moins bien) , de l'autre un métier sans règle.

La pieuvre US multimilliardaire UBER, avec 50 milliards, est partie à la conquête du contrôle de tous les transports individuels des capitales du monde. Pour cela son système est simple : pas de salariés, pas de chauffeurs professionnels, simplement des « sujets » qu'on siffle et **qui roulent au forfait, sans droit, sans salaire, sans horaires, sans dignité et sans liberté.**

Des volontaires d'autant plus facilement trouvés que les salaires stagnent et que la vie est difficile.

Les VTC « co-voiturants » (pour faire « cool ») ou les VTC auto entrepreneurs (pour faire faussement juridique) ont ce point commun d'être attachés, non par des chaînes, mais par des appels téléphoniques et, au sifflet, ils font la course commandée, au prix payé calculé d'en haut dont ils gardent un pourcentage pour survivre. **À eux de payer cotisations sociales, voiture, assurances, accidents à tout moment, de rouler 70 h.**

Uber n'a aucune obligation vis à vis de ses serviteurs : pas de « crainte » du licenciement puisque pas de contrat.

Comme dit Attali, « **c'est l'avenir, tous les travailleurs vont devenir intermittents, c'est l'ubérisation de la société, c'est la fin du salariat** ». « *Sauf pour exception talentueuse* » prend-il soin de préciser. Plus de code du travail, plus de convention collective, plus rien. Soumission librement consentie, « compliance without pressure » sans contrepartie...

Pour l'heure, c'est « *l'illégalité absolue* » répond Bernard Cazeneuve et l'interdiction de UBER est même réclamée par les autorités. Il faut dire que les taxis, malgré tous leurs défauts, sont mobilisés et en colère et ça fait peur, car en dépit de leur individualisme, de leur discutable réputation, de leur faible taux de syndicalisation, **les taxis sont du bon côté de la barricade juridique ; ils défendent le droit du travail contre le travail sans droit ubérisé.**

Le gouvernement semble donc « lâcher » Attali et son « ubérisation ».

Mais la partie n'est pas jouée : car la macronisation, si sa loi passe en 3e lecture, va prendre le relais de l'ubérisation ! En effet, en modifiant l'article 2064 du Code civil et la loi du 8 février 1995, (article 83) qui renvoie toute relation de travail au code du travail, **la loi Macron ouvre la possibilité de contrats civils, commerciaux, de gré à gré qui pourront échapper aux conventions, aux inspections, aux contrôles et aux prud'hommes.**

Lisez le quotidien *L'Opinion* qui, comme Attali, prône la fin du salariat. Écoutez tous ceux qui disent que le Code du travail est obèse : l'offensive générale réactionnaire est lancée, l'épisode TAXIS contre VTC, c'est cent ans d'histoire et de construction du droit des salariés qui sont en jeu.

Être contre UBER lucidement c'est être contre Macron-Medef. C'est défendre le salariat et ses droits contre le néo-esclavagisme.